

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le retard pris par notre réponse.

En premier lieu, nous sommes une des rares villes de Toulouse Métropole à avoir reçu votre association sur cette question de la place du 2 roues et à compter parmi les adjoints au Maire de Karine Traval-Michelet un adhérent en l'occurrence, Monsieur Philippe Briançon.

Nos avis sur vos questions posées

*Place du 2 RM dans la mobilité :*

*Considérez vous que le 2 RM peut-être une solution pour résoudre les embouteillages récurrents de Toulouse ?*

Pour nous, la réponse est oui. Un deux ou trois roues motorisées c'est quatre fois moins de place et 2 à 3 fois moins de temps sur le même trajets en zone urbaine qu'une voiture

*Place du 2RM dans l'agglomération*

Augmenter le nombre de place de parking de 2 roues mais être absolument intransigeant sur le stationnement gênant (trottoir, ...), légalisé la circulation interfile (de toute façon, les motards le font déjà et c'est en expérimentation dans 11 départements depuis 2016), autoriser la circulation sur les voies de bus comme les vélos et les taxis pour celle qui ne sont pas en site propre,

*2RM et ZFE*

*Conscients que la qualité de l'air est un enjeu important, et sachant que le 2RM peut être une solution pour limiter la pollution, autoriserez-vous les 2RM à rouler dans les ZFE, sans distinction de modèle ou d'âge ?*

Sans hésitation oui. Un 2 ou 3 roues motorisées se déplace plus rapidement pour un même trajet donc moins d'empreinte carbone, utilise moins de carburant donc consommation de ressources moindre

Une moto de 20 ans pollue moins qu'un gros 4X4 urbain de 1 an qui lui est autorisé à rouler en zone ZFE !

Reste le risque d'accident lié à l'utilisation d'un 2 roues mais nous rappelons que dans plus de 50% des cas les impliquant, les conducteurs de 2 roues motorisées ne sont pas responsables

En espérant que nos réponses vous sont bien parvenues.

Bien cordialement

L'équipe "Esprit Colomiers"